

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Gérard DACHEUX, Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI, Ali SAHALI, Thierry MOURAUX, Jean VESQUES, Dr Pascal MAILLE,

Excusés : Mme Fatna JDAINI, M. Jean-Luc BOIVIN, Yves AVOIRTE, Jean-Loup LEPLAT,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

La séance est ouverte à 18 h 30

En préambule :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON souligne qu'il s'agit de la dernière réunion de l'actuel Comité de Direction et donc pour MM. **Guy BEAUBIAT**, Vice-Président, **Jean-Luc BOIVIN**, Secrétaire Général, **Gérard DACHEUX**, Secrétaire Général Adjoint, Mme **Fatna JDAINI** et MM. **Jean-Loup LEPLAT** et **Jean VESQUES**, membres du Comité, de leur dernière réunion du Comité puisqu'ils ne sont pas candidats au renouvellement des membres du Comité de Direction lors de l'Assemblée Générale du 17/10/2020.

Il tient à leur exprimer les **très vifs remerciements du District** pour tout le travail qu'ils ont accompli en faveur du Football yvelinois.

oooo

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 3/9/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 3/9/2020 a été envoyé, le 18/9, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 657, du 23/9/2020.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 10/9 : **Publication, par la F.F.F., d'une note d'appui à la reprise du football des enfants** (Rappel des mesures sanitaires réglementaires en vigueur dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le Covid-19 pour l'organisation des rencontres de football proposée aux enfants **de U 6 à U 13** (critériums, challenges et plateaux) et recommandations nationales établies sur la base des expertises scientifiques du Haut Conseil de la Santé Publique et du ministère de la Santé, adaptées aux enjeux pratiques des acteurs sportifs)

✓ le 11/9 : **Webinaire de rentrée du District**

Les 8 thèmes abordés :

- . La reprise du Football,
- . Les descentes à l'issue de la saison 2020 / 2021,
- . Le Football d'Animation
- . Les conséquences de la régionalisation de la Formation
- . Les conditions de purge des suspensions en matchs,
- . Le Football des + de 45 ans,
- . Les Lois du jeu
- . Les obligations des clubs en matière d'Educateurs

✓ les 14, 18, 21, 25 et 28/9 : **Réunions de début de saison de la Commission du Football d'Animation, sous forme de webinaires**

✓ le 15/9, au siège du District : **Réunion des clubs Futsal**

✓ le 17/9 : **Webinaire de rentrée du Football Féminin**

✓ le 19/9, au siège du District : **Réunion des Délégués**

✓ le 23/9, au siège du District : **Formation à la Feuille de Match Informatisée**

✓ le 25/9, en visio : **Réunion d'information Direction Technique Régionale / C.T.D. D.A.P., à propos des conditions d'organisation des formations**

✓ le 27/9, d'abord au siège du District, puis à MAUREPAS, où se déroulait une rencontre du Championnat Régional 3 Senior : **Stage des Observateurs en Arbitrage du District**

✓ **Les interventions du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) (en présentiel ou à distance) :**

- . le 1/10, à TRAPPES, dans les locaux de Profession Sport, **en visio (via Zoom) et en présentiel : Réunion d'information** (*un expert sera présent afin de donner toutes les informations et répondre aux questions*) sur le thème : **Le mécénat de proximité**

 **Les nouvelles mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire**

Le ministère chargé des Sports a publié, le 25/9, une circulaire récapitulant, dans la continuité des décisions prises par le Gouvernement pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, les mesures spécifiques qui ont été prises dans le domaine du sport.

Ces mesures sont applicables durant 15 jours.

Les restrictions relatives aux équipements sportifs concernent :

- . Les équipements couverts de type X (gymnases...)
- . Les équipements en plein air de type PA (stades...)
- . les établissements du ministère chargé des Sports (C.R.E.P.S., I.N.S.E.P. et écoles nationales)
- . les piscines (quel que soit leur mode d'exploitation)
- . la pratique sportive auto-organisée
- . les jauges d'accueil du public

A ce jour, la tenue de l'Assemblée Générale reste autorisée dans les Yvelines, ce qui n'est pas le cas dans les zones d'alerte renforcée ou maximale.

🚩 Le Fonds d'Aide au Football Amateur pour la saison 2020 / 2021

Il est rappelé que le Fonds National de Solidarité destiné aux clubs amateurs, doté au global de plus de 30 M€, est en partie alimenté par la réorientation de 8 M€ en provenance des enveloppes F.A.F.A. Transport et Infrastructures.

Le 4/9/2020, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a été amené à statuer sur le montant des enveloppes allouées aux ligues régionales au titre de la saison 2020 / 2021 pour tenir compte de cet élément de contexte important et a pris les 4 décisions suivantes :

- mise en place d'une enveloppe régionale unique (Équipement et Transport) calculée sur la base des enveloppes régionales de la saison précédente,
- maintien des dispositifs F.F.A. Équipement Ligues et Districts et « Nouvelles Pratiques » sous la forme d'une enveloppe nationale,
- répartition des crédits disponibles entre les Ligues sur la base de la clé de répartition existante et donc évolution identique de la dotation de chaque Ligue,
- révision possible de l'enveloppe au 31/12 en fonction de l'impact économique du Covid sur l'activité de la F.F.F.. Les montants attribués sont donc des montants garantis, susceptibles d'être révisés à la hausse au 31/12 si le contexte de l'activité s'améliore.

L'enveloppe nationale pour les projets Equipement et Transport a été fixée à 4 M€ et l'enveloppe unique réservée à la Ligue pour la saison 2020 / 2021 s'élève à **387 000 €, soit 39 % du montant alloué en 2019 / 2020**, sous réserve d'une révision possible au 31/12.

Il a été demandé à la Ligue de prioriser ses dossiers, en traitant en premier lieu ceux en cours d'instruction depuis la saison 2019 / 2020 et en privilégiant les natures de projet structurantes pour le développement des clubs.

Il n'est pas exclu que d'ici le début de l'année 2021, si le budget fédéral - dépendant en partie des recettes liées aux matches de l'Équipe de France masculine -, évolue positivement, il soit possible d'abonder les enveloppes régionales.

🚩 Le projet de Budget des Sports pour 2021

A ce jour, il est prévu que le budget affecté aux Sports sera, pour 2021, de 802 M€ contre 703 M€ en 2020, soit + 14 %.

Mais **cette hausse s'explique par l'augmentation de l'enveloppe consacrée à la Solideo** (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques), qui passe de 129 M€ à 225 M€.

Sans cette somme de 225 M€, qui est dédiée, le budget des Sports passe donc de 574 M€ à 577 € et ce, malgré l'augmentation importante des ressources provenant de la taxe Buffet (taxe sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations sportives), qui a pour conséquence de porter de 146 M€ à 170 M€ (+ 24 M€, soit + 16,44 %) le montant total des taxes affectées aux Sports (taxe Buffet, taxe sur les paris sportifs et taxe sur les produits de la Française des Jeux).

L'augmentation du budget des Sports n'est ainsi que de 0,52 %.

🚩 Enfin, est évoqué le **lancement, par le District, des compétitions E.Sport sur FIFA 21**, pour lesquelles on compte déjà 19 inscriptions.

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

ENTENTES :

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle, le 24/9/2020, le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 27/11/2019 par le Comité de Direction, donné son accord aux ententes suivantes :

✓ **U.S. HARDRICOURT et U.S. MEZY, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 18 - D 2	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 16 - D 3	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 14 - D 3	club leader	U.S. HARDRICOURT

U 12 / U 13	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 10 / U 11	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 8 / U 9	club leader	U.S. MEZY
U 6 / U 7	club leader	U.S. MEZY

✓ **U.S. YVELINES et F.C. MONTFORT, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5	club leader	U.S. YVELINES
U 18 - D 3	club leader	F.C. MONTFORT
U 16 - D 4	club leader	U.S. YVELINES
U 16 - D 4	club leader	F.C. MONTFORT
U 14 - D 2	club leader	U.S. YVELINES
U 14 - D 4	club leader	F.C. MONTFORT

✓ **STADE GARGENVILLE et A.J.S.L. MEZIERES, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 3	club leader	STADE GARGENVILLE
U 14 - D 2	club leader	STADE GARGENVILLE
U 14 - D 4	club leader	A.J.S.L. MEZIERES

✓ **A.S. BUCHELOISE et F.C. MANTOIS 78, pour l'équipe suivante :**

Vétérans - D 4	club leader	A.S. BUCHELOISE
----------------	-------------	-----------------

✓ **A.S. BUCHELOISE et A.S. ISSOU, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 2	club leader	A.S. BUCHELOISE
U 18 - D 3	club leader	A.S. ISSOU
U 16 - D 2	club leader	A.S. BUCHELOISE
U 16 - D 4	club leader	A.S. ISSOU
U 14 - D 2	club leader	A.S. BUCHELOISE
U 14 - D 4	club leader	A.S. ISSOU

✓ **SAINT-ARNOULT F.C. et CORBREUSE SAINTE-MESME F.C., pour l'équipe suivante :**

Vétérans - D 4	club leader	SAINT-ARNOULT F.C.
----------------	-------------	--------------------

✓ **COIGNIERES F.C. et LA VERRIERE F.C., pour les équipes ou les catégories suivantes :**

Seniors - D 4	club leader	LA VERRIERE F.C.
Seniors - D 5	club leader	COIGNIERES F.C.
C.D.M. - D 2	club leader	COIGNIERES F.C.
Vétérans - D 5	club leader	COIGNIERES F.C.
Vétérans - D 5	club leader	LA VERRIERE F.C.
U 18 - D 3	club leader	LA VERRIERE F.C.
U 16 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.
U 14 - D 4	club leader	COIGNIERES F.C.
U 12 / U 13	club leader	COIGNIERES F.C.
U 10 / U 11	club leader	COIGNIERES F.C.
U 8 / U 9	club leader	COIGNIERES F.C.
U 6 / U 7	club leader	COIGNIERES F.C.

✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES, F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE, U.S. MAULOISE et A.S.L. CHAVENAY, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

Seniors - D 5	club leader	U.S. MAULOISE
Vétérans - D 3	club leader	U.S. MAULOISE
U 18 - D 3	club leader	U.S. MAULOISE
U 16 - D 3	club leader	U.S. MAULOISE
U 14 - D 3	club leader	U.S. MAULOISE
U 12 / U 13 Espoir	club leader	U.S. MAULOISE
U 12 / U 13	club leader	U.S. MAULOISE
U 10 / U 11 Espoir	club leader	F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE

U 10 / U 11	club leader	F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE
U 8 / U 9 Espoir	club leader	U.S.A. FEUCHEROLLES
U 8 / U 9	club leader	U.S.A. FEUCHEROLLES
U 6 / U 7	club leader	A.S.L. CHAVENAY

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 3	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE
------------	-------------	------------------------

✓ **A.S. LA VESGRE, F.C. REGION HOUDANAISE et A.S.C. BOUTIGNY-PROUVAIS, pour la catégorie suivante :**

U 12 / 13	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE
-----------	-------------	------------------------

✓ **A.S. LA VESGRE, F.C. REGION HOUDANAISE et R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 4	club leader	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN
------------	-------------	-----------------------------

✓ **U.S. MARLY-LE-ROI et E.S. L'ETANG SAINT-NOM, pour les catégories suivantes :**

U 13 F	club leader	U.S. MARLY-LE-ROI
U 11 F	club leader	U.S. MARLY-LE-ROI
U 8 F / U 9 F	club leader	U.S. MARLY-LE-ROI

Le Bureau en prend acte.

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

4 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. Pascal TISSERAND

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Rémy FERREY, Président

M. Paul DRAY, Vice-Président

M. Henri-Claude LAUBY

➤ **COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

M. Karim MAANDI

➤ COMMISSION TECHNIQUE

S'agissant de la **Commission Technique**, son Président avait demandé que la nomination de ladite Commission n'intervienne que lors de la réunion du Comité de Direction du 1^{er}/10/2020.

Le Comité décide finalement de **proroger à nouveau les pouvoirs de cette Commission** jusqu'à la prochaine réunion du Comité de Direction.

5 / LES FINANCES

➤ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2020**

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité de Direction, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 17/10/2020.

M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes, indique que si la saison 2019 / 2020 a été **une saison spéciale**, la crise sanitaire n'a eu qu'une incidence limitée et contenue sur les comptes du District.

On constate en effet une **baisse globale des produits d'exploitation de 3,71 %** (- 34 357 €) et une **baisse globale des charges d'exploitation de 3,68 %** (- 35 989 €).

Le montant des subventions est stable et les conséquences de la crise sanitaire ont été amorties par les aides qui ont été obtenues à ce titre (exonération de charges sur les salaires, crédit de cotisations sur les salaires et prise en charge du chômage partiel), pour un montant total de 52 099 €.

La saison 2019 / 2020 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 50 756 €** (contre - 52 389 € la saison précédente).

A noter qu'au titre des Dotations aux amortissements et aux provisions, figure une somme de 28 188 € qui correspond à une rectification du montant de la provision constituée au titre de l'indemnité de départ en retraite du personnel.

Il s'agit de tirer les conséquences des modifications apportées, voici quelque temps, aux dispositions de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football, pour tenir compte de l'ancienneté du personnel.

Au titre des Charges exceptionnelles, figure une somme de 55 224 €, qui correspond :

. à la **valeur des tablettes que le Comité de Direction a décidé de mettre à la charge du District** dans le cadre du déploiement de la Feuille de Match Informatisée, à compter de la saison 2019 / 2020, à toutes les rencontres du Football d'Animation qui n'étaient pas encore sous F.M.I. (26 091 €),

. au total du **remboursement aux clubs yvelinois du montant des engagements de la saison 2019 / 2020**, qui a été décidé par le Comité de Direction (28 933 €).

Le déficit global est de **96 540 €** (contre - 46 110 € la saison précédente), étant noté qu'un total de 117 595 € est constitutif de dotations aux amortissements (88 164 €) ou à des provisions (29 431 €), ce qui n'entraîne pas de décaissements.

M. Sylvain GODIN poursuit par une description rapide du bilan du District.

A l'actif, les disponibilités apparaissent pour un montant de 793 661 € (contre 890 925 € au 30/6/2019, mais le montant des créances est de 289 701 € contre 203 296 au 30/6/2019).

Au passif, les dettes figurent pour 308 708 € (contre 312 695 € au 30/6/2019).

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le Comité arrête les comptes du District de la saison 2019 / 2020 et **adopte donc le compte de résultat du District et le bilan au 30/6/2020**.

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale **d'imputer le résultat de la saison 2019 / 2020, soit - 96 540 €, sur les « Autres réserves ».**

Les explications nécessaires figureront dans le document de présentation qui sera adressé aux clubs dans les délais statutaires.

Il sera accompagné des rapports que M. Sylvain GODIN fera parvenir au District dès le 2/10 (rapport général et rapport spécial).

Toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

➤ **Le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021**

Il est rappelé que du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 13/6, le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 n'a pas pu être adopté avant le début de la saison 2020 / 2021.

Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget **avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2020.**

C'est pour cette raison que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 a été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté, à l'unanimité, lors de sa réunion du 25/6/2020.

C'est ce Budget prévisionnel qui sera soumis, pour adoption, à l'Assemblée Générale du 17/10/2020.

➤ **Les relevés clubs**

Lors de la réunion du Comité du 3/9, 46 clubs restaient **redevables envers le District d'une somme globale de 22 208 €**, correspondant aux relevés clubs et au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2019 / 2020, déduction faite du montant des restitutions attribuées aux clubs par le District dans le cadre du Plan de Soutien Départemental.

Malgré le rappel qui a été fait aux clubs concernés, certains clubs restent encore redevables envers le District, étant noté qu'ils n'ont, ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.

Un nouveau rappel leur sera fait, étant précisé qu'ensuite, le Comité ne pourra que décider d'appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, en l'occurrence la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** programmées après expiration du délai fixé dans la notification de la décision et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à **toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

La question sera évoquée lors de l'Assemblée Générale.

6 / CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité est informé de ce que le District a reçu, en vue du renouvellement du Comité de Direction, **une seule candidature.**

Il s'agit de la liste intitulée « *ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS* », conduite par M. Jean-Pierre MEURILLON.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui s'est réunie le 22/9/2020, a procédé à la validation de la candidature de cette liste.

Le procès-verbal de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, a été aussitôt publié, dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1657, du 23/9.

Ont ensuite été publiés, dans le N° 1658 du journal numérique « Yvelines Football », le 29.9 :

- . la composition de la liste intitulée « ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS »,
- . le Plan d'Actions de la liste candidate, pour le mandat 2020 / 2024.

7 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 17/10/2020, A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Il est rappelé qu'il était prévu que l'Assemblée Générale du District se déroule, le samedi 17/10/2020, à VILLIERS-LE-MAHIEU, là où elle n'avait pu se tenir le 13/6.

Le durcissement des règles qui a été décidé à compter du 1^{er}/9 par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires et les consignes qui ont été données à tous les Districts par la F.F.F. quant aux conditions d'organisation de leurs Assemblées Générales ont conduit à transférer l'Assemblée Générale du District dans une salle beaucoup plus vaste que celle qui était prévue, dans l'objectif de garantir aux Délégués des clubs yvelinois le respect des règles de distanciation physique qui doivent obligatoirement être respectées.

L'Assemblée Générale se déroulera donc, non pas à VILLIERS-LE-MAHIEU, comme c'était prévu, mais dans la salle Jacques Brel, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, dont la capacité est de **332 places**, ce qui **permettra de n'utiliser qu'1 siège sur 2 et même 1 seule rangée de sièges sur 2**.

Il est en outre demandé que les clubs ne soient **représentés que par une seule personne**, le **port du masque** étant bien entendu obligatoire.

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17/10/2020 :

Accueil des délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs

- 1 / Allocution du Président
- 2 / Adoption du procès-verbal des Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, du 13/12/2019
- 3 / Rapport moral de la saison 2019 / 2020
- 4 / Présentation des comptes au 30/6/2020
- 5 / Rapports du Commissaire aux compte (rapport général et rapport spécial)
- 6 / Approbation des comptes au 30/6/2020
- 7 / Affectation du résultat de l'exercice 2019 / 2020
- 8 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021
- 9 / Election des membres du Comité de Direction
- 10 / Questions écrites posées par les clubs

Clôture de l'Assemblée Générale

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1659 du journal numérique « Yvelines Football » du 6/10.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

Il s'agit :

- . de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- . du Rapport moral de la saison 2019 / 2020
- . du Compte de résultat de la saison 2019 /2020, précédé d'un rapport de présentation, ainsi que du bilan et des rapports du Commissaire aux comptes
- . du Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021, précédé d'un rapport de présentation
- . du pouvoir, au dos duquel figurent des extraits des statuts du District, notamment ceux relatifs aux conditions de représentation des clubs lors de l'Assemblée Générale
- . du procès-verbal de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 22/9/2020, validant la candidature de la liste « ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS »
- . de la composition de la liste candidate
- . du Plan d'Actions de cette liste, pour le mandat 2020 / 2024

8 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES fait un **point sur les diverses formations techniques** organisées par le District et les opérations de détections / sélections.

I - FORMATIONS

Il s'avère que l'organisation administrative par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) et les nouveaux contenus de formation des C.F.F., en plus des contraintes liées aux mesures sanitaires, ont nécessité, en ce début de saison, des aménagements et une adaptation en urgence.

✓ **Module U 18, au siège du District, les 5 et 6/10**

15 inscrits / 14 présents (*a priori*) pour 13 clubs représentés

Il est prévu que les modules **Seniors, U 9 Mineurs et U 9** soient organisés durant les vacances scolaires de la Toussaint.

✓ **1^{ère} Certification C.F.F. 1, 2 et 3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, le 24/10**

18 candidats inscrits, dont 16 Yvelinois et 2 hors Yvelines

A noter par ailleurs que 20 stagiaires yvelinois sont en formation B.M.F., en partie en visioconférence, et que 8 stagiaires yvelinois sont en formation B.E.F., en présentiel.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Du fait de la crise sanitaire, il a fallu limiter le nombre des rassemblements et le nombre de joueurs ou joueuses par site.

✓ **U 16 G (nés en 2005)**

1^{er} rassemblement le MERDREDI 23/9, à FONTENAY-LE-FLEURY

36 joueurs inscrits, 23 présents, de 6 clubs

Match de préparation à une date à fixer, puis Interdistricts le mercredi 28/10, à Morfondé.

✓ **U 15 G (nés en 2006)**

1^{er} tour, le mercredi 23/9 à HARDRICOURT

34 joueurs retenus la saison dernière (3 absents), de 11 clubs

1^{er} tour, le mercredi 30/9, à MAURECOURT

40 joueurs « nouveaux » inscrits (8 absents), de 12 clubs

2^{ème} tour, le mercredi 7/10, à BUC

30 joueurs convoqués, de 11 clubs

✓ **U 14 G (nés en 2007)**

Prochaine détection : le lundi 26/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

✓ **U 13 G (nés en 2008)**

Prochaines détections : les 19, 20 et 21/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

✓ **U 15 F (nées en 2006)**

Prochaine détection : le mercredi 7/10, à BUC

9 / L'ARBITRAGE

Le Comité fait le point sur l'activité de la section Formation de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) :

- . le 6/9, à CLAIREFONTAINE : **Stage de début de saison des Arbitres Seniors**
- . le 7/9, au siège du District : **Réunion de rentrée des Arbitres du Football Diversifié**
- . le 14/9, au siège du District : **Réunion de rentrée des Jeunes Arbitres Départementaux**
- . le 27/9 : **Stage des Observateurs en Arbitrage**, d'abord au siège du District, puis à MAUREPAS, où se déroulait une rencontre du Championnat Régional 3 Senior.

Ainsi, **l'ensemble de l'effectif arbitral a été réuni pour lancer la saison.**

Sont rappelées les dates des prochaines **formations initiales dispensées par la Commission de District de l'Arbitrage :**

- **Les sessions de Formation Initiale Football à 11 :**

2^{ème} session : samedi 17, dimanche 18 et samedi 24/10/2020

3^{ème} session : samedi 9, dimanche 10 et samedi 16/1/2021

- **La Formation Initiale Futsal :**

1 seule session : dimanche 17, samedi 23 et dimanche 24/1/2021

Une très bonne nouvelle :

Timothé BONNOT et Gabriel HENRY, Arbitres yvelinois, **ont été admis à l'examen théorique du concours d'Arbitre Fédéral 4.**

Sur les 41 candidats, 16 seulement ont été déclarés admis.

Parmi les 4 Arbitres de la délégation francilienne, seulement 2 ont été reçus : Gabriel HENRY, **qui termine 1^{er}** et Timothé BONNOT, **qui finit à la 2^{ème} place.**

Ce beau succès salue tout le travail effectué en matière d'arbitrage depuis plusieurs années dans les Yvelines et vient récompenser l'investissement sans relâche de nos 2 Arbitres qui **sont également membres de la C.D.A..**

L'épreuve finale pour devenir Arbitre Fédéral 4, officiant au centre en Championnat National 2, se déroulera cette saison, sur les différents terrains où ils seront désignés.

Le Comité souhaite bonne chance à Timothé et à Gabriel et le félicite pour cette nouvelle étape qui a ainsi été franchie.

10 / NOMINATIONS D'ARBITRES

M. Brice PARINET, Président de la C.D.A., indique que les résultats sont les suivants à l'issue de la **1^{ère} session de formation** qui s'est déroulée les 12, 13 et 19/9/2020.

21 candidats, dont 1 femme

15 Yvelinois et 6 candidats hors Yvelines

16 reçus à l'examen théorique, dont 11 Yvelinois

5 échecs

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique**, des **candidats Arbitres suivants**, admis à l'issue de la 1^{ère} session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

BELGACEM Ilyes

BENABDELKRIM Nassim

BOUDHOUA Mikaël

CHEVAL Clément

COYETTE Alexis

DESTRICH Tarkan

U.S.M. LES CLAYES-SOUS -BOIS

O.F.C. LES MUREAUX

A.S. CHATOU

MAGNY 78 F.C.

P.L.M. CONFLANS

PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

DURMAN David
ELKHOURY Maria
KOUADIO Farès
LABCHRI Amghid

E.S. TRAPPES
U.S. CARRIERES-SUR-SEINE
O.F.C. LES MUREAUX
F.C. VERSAILLES 78

A noter que **sur les 243 Arbitres départementaux au 30/6/2020, 190 sont opérationnels.**

Il importe donc que le nombre de candidats lors des prochaines sessions de formation soit plus important qu'il ne l'a été lors de cette 1^{ère} session.

11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX indique que, comme prévu, **les traditionnelles réunions de début de saison**, par catégorie ou spécifiques par dispositifs « Espoirs » notamment, ont été maintenues, mais que compte tenu des conditions sanitaires et des capacités d'accueil du District, elles **se sont déroulées sous forme de webinaires** :

- le lundi 14/9 : Critérium Espoirs U 12-U 13
- le vendredi 18/9 : Critériums U 10-U 13
- le lundi 21/9 : Plateaux U 6 à U 9
- le vendredi 25/9 : Critérium Espoirs U 10-U 11
- le lundi 28/9 : Plateaux Espoirs U 8-U 9

12 / LE FOOTBALL FEMININ

Lors de sa réunion du 3/9, le Comité avait fait le point sur **les équipes engagées dans les diverses épreuves féminines** qui sont organisées par le District et il avait constaté que le nombre global d'équipes engagées progressait de façon significative.

Le Championnat Féminin Senior à 11 sera finalement organisé, pour la saison 2020 / 2021, en 1 seul groupe de D 1, avec 11 équipes, dont 5 qui évoluaient la saison dernière en D 1 et 6 équipes nouvelles.

On peut ainsi constater que compte tenu de quelques désistements et de quelques nouveaux engagements, les équipes engagées en compétitions de District pour la saison 2020 / 2021 sont les suivantes :

		Pour mémoire, 2019 / 2020	Evolution
Championnats du District :			
U 11 F à 8	11	10	+ 1
U 13 F à 8	22	20	+ 2
U 15 F à 7	19	14	+ 5
U 18 F à 7	12	8	+ 4
Seniors F à 7	19	17	+ 2
Seniors F à 11	11	9	+ 2
Total	94	78	<u>+ 16</u>
Championnats de Ligue :			
U 15 Ligue	7	6	+ 2
U 18 Ligue	6	6	+ 3
Seniors F à 11 (3 en R 2 1 en R 3)	4	3	+ 1
Total	17	15	<u>+ 2</u>

Ainsi, pour la saison 2020 / 2021, ce sont **111 équipes yvelinoises** qui sont engagées dans les différents championnats Féminins **contre 93** lors de la saison 2019 / 2020.

13 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Une réunion s'est tenue le 15/9, au siège du District, **avec les clubs évoluant dans les Championnats Futsal du District.**

Le procès-verbal de ladite réunion a été envoyé à tous les clubs concernés et a été publié, le 29/9, dans le N° 1658 du journal numérique « Yvelines Football », pour l'information de tous les clubs yvelinois.

S'agissant de l'**utilisation des gymnases**, selon la circulaire du ministère chargé des Sports du 25/9, elle reste autorisée dans les Yvelines, ce qui n'est pas le cas dans les zones d'alerte renforcée ou maximale.

Ces mesures sont applicables durant 15 jours.

14 / TERRAIN

Le Comité prend connaissance de la demande de dérogation formulée par l'A.S. AUTEUILLOIS.

Le club rappelle que le terrain d'AUTEUIL-LE-ROI a été construit lors de la création du club en 1989 avec des dimensions qui se sont avérées non réglementaires et le club a pu jouer sur ce terrain pendant de nombreuses années grâce à la dérogation accordée par le District.

Malheureusement la Mairie d'AUTEUIL-LE-ROI n'a jamais fait le nécessaire pour remédier à ce problème, ne souhaitant pas dépenser, pour le club, plus que le montant de la subvention (450 € par an).

Depuis plus de 5 ans, le club n'a plus de dérogation et il loue, à ses frais, un terrain à GUYANCOURT auprès d'une société privée qui a, compte tenu du Covid, fermé ses installations pour une durée indéterminée.

La mairie d'AUTEUIL-LE-ROI s'est rapprochée de la Mairie de VILLIERS-LE-MAHIEU, commune voisine, pour louer le terrain municipal mais cela n'a pas débouché sur une issue favorable.

Le club demande donc à obtenir une dérogation exceptionnelle pour, lors de la saison 2020 / 2021, disputer les matches de son équipe Vétérans qui évolue en D 5 **sur son terrain d'AUTEUIL-LE-ROI** et s'engage, dès que la situation le permettra à jouer de nouveau à GUYANCOURT.

Le Comité **décide d'accorder la dérogation sollicitée**, dans les conditions définies ci-avant, et **pour la seule saison 2020 / 2021.**

15 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉS

➤ **Le District** comptait, au 30/9/2020, **29 230 licencié(e)s**, soit 61 de plus qu'au 30/9/2019 (29 169).

La hausse globale atteint donc **0,21 %**.

On notera que si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 7), la situation est contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en augmentation (respectivement + 8,91 % et + 8,71 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 13,12 % (respectivement, + 15,47 % et + 10,52 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 3,21 % (respectivement, + 9,24 % et - 15,94 %),

. le nombre de licenciés U 13 et U 14 reste stable (respectivement, + 7,65 % et - 7,41 %),

Le **Football Féminin** est en forte augmentation (+ 5,84 %), puisqu'on constate, au 30/09/2020, 1 807 licenciées contre 1 708 au 30/9/2019 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est stable (+ 4 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est très légère hausse (+ 1,00 %) au 30/9/2020 (3 616 contre 3 580 au 30/9/2019) dont + 1,32 % pour les Dirigeant(e)s et + 1,13 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 30/9/2020, le District **compte 72,94 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 30/9/2019, ce pourcentage atteignait 70,21 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 30/9/2020, **180 005 licencié(e)s**, contre 186 146 au 4/10/2019.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

16 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour l'équipe suivante :**

U 16 - D 3 club leader F.C. REGION HOUDANAISE

✓ **A.S. JOUY-EN-JOSAS et A.S. LES LOGES-EN-JOSAS, pour les catégories suivantes :**

U 6 à U 11 club leader JOUY EN JOSAS AS

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'**article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

17 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines :**

✓ le samedi 3/10, à BOIS D'ARCY : **Inauguration du terrain Jacques Rebière, au stade Jean Moulin**

- ✓ **Organisation, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (D.D.C.S.) de plusieurs soirées d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.**

La D.D.C.S. s'est associée à la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, à la police, à la gendarmerie, au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) ainsi qu'à l'association « **Colosse aux pieds d'argile** », pour inviter les clubs et les Educateurs à l'une des séquences de prévention qui auront lieu, de 20 h à 22 h, aux dates suivantes :

- . le mardi 6/10, à la salle Montgolfier, à VERSAILLES
 - . le jeudi 8/10, à l'Agora de MANTES-LA-JOLIE
 - . le mardi 13/10, à la salle Éric Poisson de l'hippodrome de RAMBOUILLET
 - . le jeudi 15/10, dans la salle du conseil municipal de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
 - . le mardi 3/11 à la maison des sports de PLAISIR
- ✓ le mardi 6/10, au siège du District : **Réunion relative au Football à 8 pour les + 45 ans**
 - ✓ **Les interventions du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) (en présentiel ou à distance) :**
 - . le mercredi 7/10, de 15 h à 18 h : **Capsule de formation, en visio (via Zoom) (format de formation plus accessible et adapté au secteur associatif dans la mesure où de nombreux bénévoles travaillent en journée) sur le thème : Conséquences de la Covid et obligations en termes de risques psychosociaux dans les associations**
 - . le mardi 13/10, de 18 h 30 à 20 h : **Bulle de discussion, en visio (via Zoom) (temps de discussion associative, authentique et propre à la collecte de réelles solutions) sur le thème : Comment clarifier ma place dans l'association pour plus de sérénité dans mon activité ?**
 - . le mardi 27/10, de 19 h à 20 h, dans les locaux de Profession Sport à TRAPPES, **en présentiel, dans le cadre de l'action en faveur de la mixité dans le sport : coaching collectif : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques dans un groupe fermé, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou positionnement, sur le thème : Comment se passe votre rentrée ?**
 - ✓ **Les premières formations administratives prévues en Octobre et Novembre 2020 :**
 - . le samedi 10/10, de 9 h à 11 h, au siège du District : **La Feuille de Match Informatisée**
 - . le samedi 24/10, de 8 h à 17 h 30, au siège du District : **Le Président de club**
 - . le samedi 7/11, de 8 h à 16 h 30, au siège du District : **Le Trésorier de club**
 - ✓ le samedi 17/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Assemblée Générale du District**
 - ✓ le mardi 3/11, au siège de la F.F.F. : **Assemblée Générale Elective du District Parisien**

A noter, s'agissant du District Parisien, que lors de sa réunion du 30/6/2020, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a décidé de lui attribuer une **aide exceptionnelle de 100 000 €**, dans le cadre de sa constitution.
 - ✓ le samedi 5/12, à PARIS : **Assemblée Générale Elective de la Ligue de Paris-Ile de France**

18 / QUESTIONS DIVERSES

M. Laurent HOUIN, Référent Covid du District, indique qu'est désormais organisée **une réunion mensuelle avec le Référent Covid de la Ligue et tous les Référents Covid des Districts d'Ile de France.**

Il indique en outre qu'à ce jour, les demandes émanant des clubs sont peu nombreuses.

M. Ali SAHALI revient sur les nouveaux contenus de formation des C.F.F., pour souligner que cela est susceptible d'avoir pour conséquence de créer un problème de **cohérence entre la formation qui a été dispensée et ce qui est attendu des candidats lors des certifications.**

M. Gérard DACHEUX regrette que, comme cela apparaît dans le Rapport moral de la saison 2019 / 2020, les organes disciplinaires ont eu à prononcer, **durant les 2/3 de ladite saison, 33 suspensions à l'encontre d'encadrants, donc plus de sanctions que lors de la totalité de la saison 2018 / 2019 !**

Et contrairement aux joueurs, ces suspensions ne peuvent être la conséquence **que de fautes de comportement** alors que les Dirigeants, les Educateurs et Entraîneurs ont à l'évidence un devoir d'exemplarité envers leurs joueurs, qui plus est lorsque ceux-ci sont des jeunes.

Sans doute des rencontres Educateurs / Arbitres peuvent-elles avoir un effet bénéfique sur les comportements.

M. Gérard DACHEUX indique ensuite que les 4 années qu'il a passées au sein du Bureau du Comité de Direction lui ont permis d'appréhender d'une façon différente **les difficultés auxquelles il faut faire face dans le cadre de la gestion d'un District.**

Le Dr Pascal MAILLE évoque la **réunion de la Commission médicale** qui s'est tenue le 30/9 et indique que :

- **le Dr Laurent AUMONT devrait rejoindre la Commission médicale du District,**

- les interventions de la Commission médicale se feront **le samedi matin en webinaire et en présentiel**, suivant l'évolution des mesures sanitaires.

Le public concerné est constitué des Educateurs, des Dirigeants et des Arbitres.

Il y aura lieu de prendre contact avec l'Amicale des Educateurs des Yvelines et M. Brice PARINET, Président de la C.D.A., afin de pouvoir toucher le maximum de personnes.

Les dates qui sont envisagées sont les suivantes :

→ 5/12/2020 :

- . Prévention des blessures : Dr Bertrand TAMALET
- . Prise en charge des blessures : Dr Sophie MOREAU
- . « Return to play » (retour à l'activité sportive après une blessure) : Dr Pascal MAILLE

Début 2021 : Réunion débriefing + préparation de la 2^{ème} intervention

→ 20/3/2021 :

- . Commotion cérébrale
- . Gestes qui sauvent
- . Premiers soins au bord du terrain
- . Intervention ciblée sur les enfants

M. Jean VESQUES indique que **la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives** continue son activité, malgré les contraintes sanitaires.

M. Guy BEAUBIAT évoque **les années qu'il a passées au District** depuis son arrivée, en 1989 et constate que les choses se révèlent de plus en plus difficiles.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

sur convocation

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.